AR PREFECTURE

063-200070712-20170712-20170712_28-DE Regu le 25/07/2017

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

46

Suppléants ayant voix délibérantes :

2

Conseillers représentés :

Total votants :

55

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

Conseiller.e.s absent.e.s:

Ludovic COMBE Philippe BLANCHOZ André IMBERDIS Paul PERRIN Carine BRODIN



Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI Alain CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Signature d'une convention avec la Poste pour la création d'une agence postale intercommunale à Augerolles DELIBERATION N°20170712-28

Rapporteur: Pierre ROZE, Vice-Président

Vu la compétence facultative exercée par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour le territoire du pays de Courpière, à savoir « l'aménagement et entretien des bureaux de Poste et agences postales communales existantes en partenariat avec La Poste et actions de concertation avec La Poste pour le maintien des services existants et/ou la création de nouveaux services minimums dans les zones d'habitat structuré »,

AR PREFECTURE

063-200070712-20170712-20170712_28-DE

Regu le 25/07/2017

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 portant fusion et création de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et plus particulièrement son article 6 relatif aux compétences exercées

Vu la démarche engagée par la Poste pour fermer le bureau de poste d'Augerolles,

Vu la délibération N° 3-11-2016 de la Communauté de Communes du Pays de Courpière, autorisant l'ouverture d'une Agence Postale Intercommunale à Augerolles à compter du 1^{er} octobre 2017, dans les locaux de la Mairie.

Considérant la nécessité de maintenir un service postal sur la commune d'Augerolles,

Considérant que les travaux de réhabilitation de la Mairie sont achevés,

Le rapporteur présente à l'assemblée la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale intercommunale à Augerolles, qui précise notamment :

- la mise à disposition des locaux de la nouvelle agence postale intercommunale,
- les horaires d'ouverture au public,
- que la commune d'Augerolles se chargera de salarier un agent pour l'accueil du public
- que l'indemnité perçue par TDM sera reversée à la commune d'Augerolles.
- La durée de conventionnement de 9 ans renouvelable

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'organisation de l'APIC d'Augerolles,
- Autorise le président ou son représentant à signer ladite convention.

TOTAL VOTANTS: ... = Conseillers Présents ... + Représentés ... - O Non participation

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES: ... = Pour : ... Contre : 0

Abstention : 0

Pour ampliation certifiée conforme, Le Président,

Tony BERNAR<mark>D.</mark> Maire de Chât<mark>el</mark>don